



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
**MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE**  
15, rue de Gonesse  
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : [mairie@bonneuil-en-france.fr](mailto:mairie@bonneuil-en-france.fr)

Date de convocation : 07/09/ 2020

Date d'affichage : 07/09/ 2020

## COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

**Présents :** Abdellah BENOUARET, Dominique LOUREIRO, Bernard BREGEAT, Haïssata CAMARA, Régine GUYON, Jessica MAUDUIT, Samuel GUILON, Myriam LOPES, Nabil ABID, Laurence DELFIN, Jean-Luc HERKAT, Elisabeth JOLY, Jean-Claude BONNEVIE.

**Représentés avec pouvoirs :** Pierre HAUTEFEUILLE à Haïssata CAMARA  
Claude BONNET à Bernard BREGEAT

**Secrétaire de séance :** Régine GUYON

**1° Droit préemption** des parcelles cadastrées section B278 pour une superficie de 621m<sup>2</sup> et B393 pour une superficie de 108m<sup>2</sup> la superficie totale non bâtie est de 729m<sup>2</sup> (incluant la superficie de 1 /2 rue) situées 22b et 24 Route de Flandres appartenant aux CST PLANTIN au prix de 270 000.00€ (deux cent soixante- dix mille euros) 13 voix pour 0 Abstention.

**2° Bourses et prix aux diplômes scolaire** l'attribution de cette subvention est d'un montant de cents euros. Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité.

**3° Indemnités Réceptions sortie diverses**, le Conseil Municipal à délibérer sur les diverses attributions pour les personnes âgées. Pour les indemnités trimestrielles le montant est de 210€ attribué aux personnes âgées à partir de 63 ans non imposables. Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité.

**4° Aide aux handicapés :** une aide financière annuelle de 390€. (trois cent quatre-vingt-dix euros). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**5° Encouragement à la pratique sportive ou aux activités culturelles.** Pour les 4 à 25 ans et seniors de + 60 ans le plafond de remboursement est à hauteur de 50 % du tarif annuel d'adhésion avec un plafond de 200€. Le dossier de remboursement doit arriver en mairie le 1<sup>er</sup> septembre au 30 octobre. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

6° **Prime de Naissance** : la commune attribue aux naissances une prime de 100€ (cents euros) le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

7° **Tarifs de location salle polyvalente** :

LOCATION SALLE POLYVALENTE :

La totalité de la salle	700€	Caution	1400€
La grande salle	500€	Caution	1200€
Foyer	300€	Caution	800€
Bip portail		Caution	100€
Nettoyage salle		Caution	150€

Un acompte de 100€ sera demandé au moment de la réservation, qui viendra en déduction du paiement définitif de la location. La caution de réservation ne sera pas remboursée si les personnes ne prennent plus la salle sauf en cas de justification d'une force majeure. Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité.

8° Tarif Aide-ménagère :

BAREME DE PARTICIPATION

RESSOURCES MENSUELLES		Participation horaire des retraités	
Personne seule	Ménage	euros	
de 0 € à 782 €	0 € à 1359 €	2,43	
de 783 € à 838 €	de 1 360 € à 1 450 €	3,88	
839 € à 945 €	de 1 451 € à 1 588 €	5,12	
de 946 € à 1 109 €	de 1 589 € à 1 783 €	6,01	
de 1 110 € à 1 160 €	de 1 784 € à 1 850 €	7,08	
de 1 161 € à 1 294 €	de 1 851 € à 1 976 €	8,01	
de 1 295 € à 1 480 €	de 1 977 € à 2 220 €	8,80	
au delà de 1 480 €	au delà de 2 220 €	10,08	

NOTA : L'allocation logement, les pensions attachées aux distinctions honorifiques et les intérêts des livrets de Caisse d'Epargne sont exclus du montant des ressources. Il en est de même du Revenu Minimum d'Insertion. Par contre, le loyer, les annuités de remboursement des prêts d'accession à la propriété et les frais de chauffage ne peuvent être déduits. Vote à l'unanimité.

9° Participation aux frais sortie des Séniors pour une somme de dix euros. Vote à l'unanimité.

10° 2 créations postes parcours emploi compétences, en raison d'apporter au périscolaire de notre commune une aide pour animations, surveillance cantine, traversée des enfants, accompagnateurs pour le transport scolaire pour les enfants de Bonneuil En France. Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité.

### **11° Désignation des représentants de la Commune au sein de l'association Roissy Aerotropolis.**

Le Maire présente au conseil Municipal un courrier de l'Association Roissy Aerotropolis indiquant que les communes de la CARPF sont membres de droit de l'association Roissy Aerotropolis.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à élire un membre titulaire et un membre suppléant à l'Association Roissy Aerotropolis.

#### **Délégué titulaire :**

- **Abdellah BENOURET**

#### **Délégué suppléant :**

- **Claude BONNET**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

**12° Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes et régime indemnitaire.** Ces indemnités sont accordées pour les frais que le régisseur est amené à effectuer sur ses propres deniers, notamment pour le cautionnement ou l'assurance qu'il doit souscrire. Il est proposé d'une part d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires le taux est fixé de ces indemnités à 100 % l'indemnité étant versée au mandataire suppléant au prorata du temps passé à exercer cette fonction. Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité.

### **13° Prix Miss Bonneuil**

Miss BONNEUIL	300.00€
1 <sup>er</sup> Dauphine	100.00€
2 <sup>ème</sup> Dauphine	100.00€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

**Le Maire**  
**Abdellah BENOURET**

La séance s'est levée à 20h30

